CAHIER 12 / UNE FAMILLE POUR TOUTE LA VIE

Et si nous faisions de cette évidence un droit ?

Pour une solidarité qui reconnaisse et soutienne les liens humains.

Une évidence encore trop peu organisée

Nous savons qu'une personne a besoin d'être soignée, accompagnée, protégée et soutenue dans sa vie quotidienne. Mais nous savons aussi qu'elle a besoin de personnes réelles qui la connaissent et qui comptent pour elle. Ce second besoin reste souvent moins visible dans l'organisation des réponses.

Une personne peut avoir accès à des aides tout en voyant son cercle de proximité disparaître. Une famille peut assumer une charge immense sans recevoir les moyens de durer. Une personne peut être entourée de services sans disposer de proches stables. Ces situations invitent à regarder la solidarité sous un angle complémentaire.

Une proposition portée par DEDIÊI

DEDIÊI défend l'idée d'un « droit à une humanité de proximité ». Dans cette perspective, toute personne vulnérable devrait pouvoir compter sur un cercle de personnes de confiance, constitué à partir de sa vie, de ses liens et de ses souhaits, avec le soutien nécessaire pour les exprimer. Les institutions auraient à reconnaître ce cercle, à le soutenir et à lui donner les moyens de tenir dans la durée.

Il s'agit ici d'une proposition de DEDIÊI, et non de l'affirmation qu'un nouveau droit autonome serait déjà inscrit comme tel dans la loi. Elle ouvre un débat : comment donner une place durable à cette dimension relationnelle, aux côtés des droits, aides et protections qui existent ?

Relier les liens et les garanties

Le « Code de la solidarité » proposé par DEDIÊI vise à rendre lisible cette exigence. La réflexion sur le « mandat de protection de tous les temps » explore, elle aussi, les conditions d'une continuité humaine et protectrice qui ne dépendrait pas seulement d'une intervention du moment. Ces propositions appellent un travail juridique, éthique et institutionnel rigoureux.

Elles ne doivent pas servir à donner des pouvoirs sans limites aux proches ni à supprimer les garanties existantes. Au contraire, il faut penser ensemble la volonté de la personne, l'aide nécessaire à son expression, la protection contre les abus, les responsabilités de chacun et l'appui des institutions.

Commencer sans attendre une réforme

Tout n'exige pas une loi nouvelle pour commencer. Une famille peut déjà chercher à élargir les liens, un professionnel peut mieux écouter les proches, une association peut reconnaître les personnes physiques qui comptent, une institution peut prendre au sérieux les ruptures relationnelles. Des expérimentations peuvent documenter ce qui aide un cercle à durer.

Le changement attendu reste simple à énoncer, même s'il demande de l'engagement : une famille autour de la personne, la personne au centre de cette famille, et des soutiens pour qu'elle tienne dans le temps — sans la tenir à sa place. C'est sur cette évidence que DEDIÎ invite chacun à agir, à discuter et à construire.

Une famille autour de la personne. La personne au centre de cette famille. Et des soutiens pour qu'elle tienne dans le temps — sans la tenir à sa place.

Pour retrouver la collection : collections.dedici.org